

# Département de la Loire

## Commune d'ECOICHE

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Claude Gibaud, Clémence Charliot, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Tina Hormann, Séverine Polloce, Yves Stella, Stéphane Vallet, Nathalie Viallon,.

Absents excusés : Brigitte Pironin (pouvoir donné à Jean-Charles Butaud), Marie Breda (pouvoir donné à Tina Hormann)

Secrétaire de séance : Séverine Polloce

✚ Approuve le compte-rendu de la séance du 21 février 2022,

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Michel Plassard, 1<sup>er</sup> Adjoint,**

➤ Approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2022 pour les montants suivants :

#### Commune

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	323 559.44 €	
	Recettes	433 624.37 €	
	Excédent reporté	112 521.81 €	
	Cumul de Résultats	<b>+ 222 586.74 €</b>	
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	38 474.14 €	
	Recettes	145 200.90 €	
	Restes à réaliser 2022	620 €	en dépense
		159 323.00 €	en recette
	Déficit reporté	- 133 540.95 €	
	Cumul de Résultats	<b>- 26 814.19 €</b>	

#### Service de l'eau potable

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	73 746.43 €	
	Recettes	76 532.16 €	
	Excédent reporté	0 €	
	Cumul de Résultats	<b>2 785.73 €</b>	

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	17 175.55 €	
	Recettes	62 412.32 €	
	Restes à réaliser 2022	516 529.00 €	en dépense
		189 101.42 €	en recette
	Excédent reporté	50 156.94 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 95 393.71 €</u>	

### Service de l'assainissement

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	37 202.58 €	
	Recettes	38 859.16 €	
	Excédent reporté	12 407.03 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 14 063.61 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	18 888.98 €	
	Recettes	28 339.35 €	
	Restes à réaliser 2022	0.00 €	en dépense
		0.00 €	en recette
	Excédent reporté	86 346.22 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 95 796.59 €</u>	

### CCAS

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	8 796.54 €	
	Recettes	8 869.79 €	
	Excédent reporté	927.46 €	
	Cumul de Résultats	<u>+ 1 000.71 €</u>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### Bois sectionnaux - Quichère

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	26 178.30 €	
	Recettes	77 804.22 €	
	Excédent reporté	130 898.04 €	

	Cumul de Résultats	<b>+ 182 523.96 €</b>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### Bois sectionnaux - Forest

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	1 599.87 €	
	Recettes	204.63 €	
	Excédent reporté	16 824.22 €	
	Cumul de Résultats	<b>+ 15 428.98 €</b>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### Bois sectionnaux - Juin

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	18 937.72 €	
	Recettes	26 134.56 €	
	Excédent reporté	18 167.98 €	
	Cumul de Résultats	<b>+ 25 364.82 €</b>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### Bois sectionnaux - Juin Forest

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	19 039.45 €	
	Recettes	30 856.30 €	
	Excédent reporté	30 115.03 €	
	Cumul de Résultats	<b>+ 41 931.88 €</b>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

### Bois sectionnaux - Fillon Forest

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	22 508.13 €	
	Recettes	11 204.64 €	
	Excédent reporté	40 078.44 €	
	Cumul de Résultats	<b>+ 28 774.95 €</b>	

<u>INVESTISSEMENT</u>		0	
-----------------------	--	---	--

### Bois sectionnaux - Bourg Forest

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	4 298.70 €	
	Recettes	9 992.88 €	
	Excédent reporté	10 165.29 €	
	Résultat de clôture	<b>+ 15 859.47 €</b>	
<u>INVESTISSEMENT</u>		0	

Puis, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Charles BUTAUD, Maire :

- Approuve les comptes de gestion 2022, tenus par le Receveur Municipal, à l'unanimité.

✚ **Prend connaissance des rapports des diverses commissions :**

### BUDGET / FINANCES

Suite à la présentation des différents comptes, budgets et perspectives comptables,

- Monsieur le Maire informe le conseil que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans  
Le Conseil valide à l'unanimité l'augmentation des taux d'impositions de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti reste inchangée pour l'année 2023 des taxes relevant de la compétence communale comme suit :

	<u>Taux</u>
Taxe habitation	6.97 %
Taxe sur foncier bâti	28.03 %
Taxe sur foncier non bâti	35.85 %

- Approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2023 tels que présentés.
- Vote à l'unanimité, les subventions à versées comme suit :
  - APE école d'Ecoche 1 600 €
  - Anciens combattants 100 €
  - Comité des fêtes ACLE 1 000 €
  - ADAPEI 70 €
- Valide, à 14 voix pour – 1 abstention , les tarifs 2022 de l'eau et à l'unanimité les tarifs de l'assainissement applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, suite à la présentation de la commission :

#### Eau :

- Droit fixe : 105 €
- Prix du M3 consommé : 1.76 €

▪ Frais de dossier : (Ouverture, fermeture ou modification d'abonnement)	30 €
▪ Frais d'intervention sur vanne : (ouverture/fermeture)	30 €
▪ Remplacement d'un compteur gelé	80 €
▪ Fermeture de branchement : (Intervention, dépose compteur, déplacement et frais administratifs inclus)	100 €
▪ Réouverture de branchement :	300 €
▪ Création branchement : (y compris pose du regard de compteur)	500 €
▪ Intervention exceptionnelle de l'agent technique (urgence, casse...) facturée aux particuliers :	
✓ Tarif horaire :	25 €/ heure
✓ Matériels et fournitures :	prix d'achat

Assainissement :

▪ Droit fixe :	73.00 €
▪ Prix du M3 consommé :	1.02 €
▪ Droit de raccordement au réseau d'assainissement collectif :	
✓ Maison neuve (construite après 2012) :	2 000 €
✓ Maison ancienne :	1 000 €

- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire l'occasion de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapters budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- Est informé de la nécessité de renouveler les baux d'habitation arrivant à échéance. Il s'agit des baux de Messieurs Rousseau et Ducruy et Madame Jeangirard. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## ECONOMIE – TRAVAUX

- Est informé que la réunion de préparation de chantier « Montée de l'Ecole » s'est tenue fin de semaine 13. Les travaux seront effectués du 22 mai au 15 août 2023. Un courrier d'information sera remis aux habitants concernés dans la zone de travaux, et affiché sur le site de la commune.

## EAU

- Est présenté au conseil le devis pour le passage de la caméra dans les réseaux d'eau et assainissement de la société LRA CONTROLES pour un montant de 1 036 € HT soit 1 243.20 € TTC.  
Le conseil accepte le devis à l'unanimité.

## BOIS

- A la demande du SGC Loire, la délibération 22D-36 concernant l'assujettissement à la TVA des budgets bois doit être modifiée afin que les numéros de SIRET de chaque section apparaissent. Le Conseil à l'unanimité accepte.

## AFFAIRES DIVERSES

- Est présenté le devis demandé pour l'achat de tables à la salle des fêtes. Ce dernier s'élève à 2 900 € HT soit 3 480 € TTC pour 40 tables. Le Conseil demande un nouveau devis pour quelques tables supplémentaires.
- Est présenté deux devis pour l'achat d'une nouvelle sono. L'un a 1 206 € HT soit 1 447.20 € TTC et l'autre a 1 082.50 € HT soit 1 299 € TTC. Le Conseil accepte l'achat.
- Est informé que l'opération « nettoyage de la nature » se déroulera le vendredi 14 avril à 14h30.
- La visite de la station de neutralisation est prévue le 15 avril à 10h00.
- La date du prochain conseil est fixée au vendredi 09 juin.

Séance levée à 22h30

<b>LISTES DES DELIBERATIONS</b>		
Nombre de conseillers :		
- en exercice : 15		
- présents : 15		
- votants : 15		
2023D-6	Approbation Compte de Gestion 2022	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-7	Approbation Compte de Gestion 2022 Budget CCAS	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-8	Approbation Compte Administratif 2022 Budget Commune	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-9	Approbation Compte Administratif 2022 Budget Eau	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-10	Approbation Compte Administratif 2022 Budget Assainissement	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-11	Approbation Compte Administratif 2022 Budget CCAS	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-12	Approbation Compte Administratif 2022 Budgets Bois	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-13	Affectation résultats 2022 Budget Commune	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-14	Affectation résultats 2022 Budget Eau	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-15	Affectation résultats 2022 Budget Assainissement	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-16	Affectation résultats 2022 Budget CCAS	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>

2023D-17	Affectation résultats 2022 Budget Quichère	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-18	Affectation résultats 2022 Budget Juin-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-19	Affectation résultats 2022 Budget Juin	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-20	Affectation résultats 2022 Budget Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-21	Affectation résultats 2022 Budget Fillon-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-22	Affectation résultats 2022 Budget Bourg-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-23	Vote des taux d'imposition 2023	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-24	Vote des subventions 2023	<b>ACCEPTE A 13 Pour et 2 Abstentions</b>
2023D-25	Approbation Budget Primitif 2023 Commune	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-26	Approbation Budget Primitif 2023 Eau	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-27	Approbation Budget Primitif 2023 Assainissement	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-28	Approbation Budget Primitif 2023 CCAS	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-29	Approbation Budget Primitif 2023 Quichère	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-30	Approbation Budget Primitif 2023 Juin-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-31	Approbation Budget Primitif 2023 Juin	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-32	Approbation Budget Primitif 2023 Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-33	Approbation Budget Primitif 2023 Fillon-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-34	Approbation Budget Primitif 2023 Bourg-Forest	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-35	Fongibilité des crédits	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-36	Tarifs eau et assainissement au 01-07-23	<b>ACCEPTE 1 Abstention et 14 Pour</b>
2023D-37	Assujettissement TVA Budgets Bois – Modif délibération 22D-36	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-38	Renouvellement bail B. Ducruy	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-39	Renouvellement bail S. Jeangirard	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-40	Renouvellement bail C. Rousseau	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-41	Validation devis passage caméra réseaux assainissement	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-42	CCAS – Reversement dons St Vincent de Paul	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>